



Gérer la Cité

Stéphane MASSE – Directeur de mission Associé

Tél. 04 13 42 15 10 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : smasse@fcl.fr

## Communauté de communes ASSE-BLEONE-VERDON

/ Analyse des incidences financières du SDCI  
proposant la fusion de 5 EPCI

26 novembre 2015



87 rue Saint-Lazare | 75009 Paris  
Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95  
Mail : fcl@fcl.fr  
www.fcl.fr



FCL bureau de Marseille  
Hôtel Technoptic (technopôle Château-Gombert)  
2 rue Marc Donadille, 13453 Marseille Cedex 13  
Tél. 04 13 42 15 10

## Sommaire

<b>I. IMPACT DE LA FUSION SUR LE FPIC ET LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ</b> .....	<b>3</b>
I.1) LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ .....	3
I.1-1) <i>La dotation d'intercommunalité en 2015 sur le territoire</i> .....	3
I.1-2) <i>Incidence du passage en communauté d'agglomération</i> .....	4
I.2) FPIC .....	5
I.2-1) <i>Le fonctionnement du fonds en synthèse</i> .....	5
I.2-2) .....	5
I.2-3) <i>Situation des 5 EPCI et incidence de la fusion</i> .....	6
<b>II. ANALYSE FINANCIÈRE SYNTHÉTIQUE DES EPCI DU TERRITOIRE</b> ...	<b>8</b>
II.1) LES GRANDS INDICATEURS D'ANALYSE FINANCIÈRE .....	8
II.1-1) <i>Les indicateurs d'épargne</i> .....	8
II.1-2) <i>Les ratios d'endettement</i> .....	8
II.1-3) <i>Données financières comparées</i> .....	8
II.2) SITUATION COMPARÉE – EXERCICE 2014 .....	9
II.2-1) <i>Épargne brute</i> .....	9
II.2-2) <i>Dépenses de fonctionnement</i> .....	9
II.2-3) <i>Pression fiscale</i> .....	10
II.2-4) <i>Endettement</i> .....	10
II.2-5) <i>Solvabilité</i> .....	11
II.3) PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION .....	12
II.3-1) <i>Hypothèses</i> .....	12
II.3-2) <i>Résultats</i> .....	12

# I. IMPACT DE LA FUSION SUR LE FPIC ET LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ

## I.1) LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ

### I.1-1) La dotation d'intercommunalité en 2015 sur le territoire

Avant contribution au redressement des finances publiques, une dotation d'intercommunalité de 1,6 M€ sur le territoire (29,8€ / hab).

**A noter** : à périmètre et législation inchangés et avant contribution au redressement des finances publiques (CRFP), la dotation d'intercommunalité des deux principaux EPCI (CCABV et CCMD), resterait stable sur les prochains exercices (bénéfice de certains mécanismes de garantie).

En valeur 2015	CC Asse Bléone Verdon	CC DE LA MOYENNE DURANCE	CC DES DUYES BLEONE	CC DU PAYS DE SEYNE	CC DE HAUTE BLEONE	Moyenne territoire 2015
Régime fiscal	Fiscalité professionnelle unique	Fiscalité professionnelle unique	Fiscalité professionnelle de zone	Fiscalité additionnelle	Fiscalité additionnelle	
Pop INSEE 2015	24 108	17 212	3 420	2 835	1 871	49 446
Pop DGF 2015	25 894	17 832	3 692	5 652	2 242	55 312
Potentiel fiscal / hab (PF)	318,6 €	605,1 €	80,8 €	119,2 €	77,1 €	364,9 €
Pot. fiscal / hab catégorie (PFM)	278,6 €	278,6 €	131,0 €	131,0 €	131,0 €	
PF EPCI / PF moyen catégorie	114%	217%	5531200%	91%	59%	
CIF	30,0%	59,3%	40,8%	30,6%	29,6%	49,5%
CIF moyen de la catégorie	35,4%	35,4%	31,8%	31,8%	31,8%	
CIF EPCI / CIF moyen catégorie	85%	167%	128%	96%	93%	
Dotation de base	134 913 €	183 828 €	23 395 €	26 844 €	10 296 €	379 276 €
Dotation de péréquation	256 785 €	0 €	70 751 €	63 988 €	31 765 €	423 289 €
Bonification	207 760 €	283 087 €	0 €	0 €	0 €	490 847 €
Majoration	0 €	0 €	12 181 €	11 752 €	5 442 €	29 375 €
Garantie	101 907 €	220 805 €	1 122 €	0 €	0 €	323 834 €
Ecrêtement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation d'intercommunalité <u>avant contrib. au redressement des finances publiques</u>	701 365 €	687 720 €	107 449 €	102 584 €	47 503 €	1 646 621 €
	27,1€ / hab	38,6€ / hab	29,1€ / hab	18,2€ / hab	21,2€ / hab	29,8€ / hab
Dotation moyenne de la catégorie	34,1€ / hab	34,1€ / hab	24,5€ / hab	24,5€ / hab	24,5€ / hab	
Dotation EPCI / moyenne catégorie	79%	113%	119%	74%	87%	

## I.1-2) Incidence du passage en communauté d'agglomération

### A) Rappel des modalités de calcul

#### a) La première année

La dotation d'intercommunalité est calculée (art 5211-32-1 CGCT)

- en appliquant le CIF le plus élevé des EPCI préexistants, dans la limite de 105 % de la moyenne des CIF des EPCI pondérés par leur population ;  
→ 42,19% en valeur 2015
- avec une dotation par habitant minimale garantie équivalente à la plus élevée des EPCI préexistants dans la limite de 105 % de la moyenne des dotations par habitant des EPCI pondérés par leur population ;  
→ 31,3 € / hab

#### b) La seconde année

- Le montant des attributions de compensation à retenir pour le calcul étant issu des comptes N-2, il ne sera donc pas connu. Le produit fiscal de l'EPCI pour le calcul du CIF est minoré forfaitairement (de 63.49% en valeur 2015).
- Le montant de la dotation par habitant ne peut être inférieur à l'année précédente

#### c) À compter de la troisième année

Prise en compte des attributions de compensation (sur lequel influera l'évaluation des charges transférées à opérer)

### B) Résultats

**A législation inchangée** (sans réforme de la DGF) et hors incidences potentielles de la modification des périmètres intercommunaux au niveau national, la CA issue de la fusion disposerait d'un positionnement favorable avec :

- Un potentiel fiscal (385€ / hab en valeur 2015) bien inférieur à la moyenne
- Un CIF supérieur à la moyenne

**→ Toutes choses égales par ailleurs, à législation inchangée et hors incidences potentielles de la modification des périmètres intercommunaux au niveau national, la dotation par habitant progresserait pendant les 4 premières années générant un surplus de 1,3M€ sur le territoire à terme (à population inchangée).**

Pop INSEE 2015	49 446
Pop DGF 2015	55 312
Potentiel fiscal / hab (PF)	384,9 €
Pot. fiscal / hab catégorie	438,1 €
PF EPCI / PF moyen	88%

Estimation de la dot d'intercommunalité en	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année et suiv
CIF	42,19%	32,56%	41,09%	41,09%
CIF moyen de la catégorie	32,84%	32,84%	32,84%	32,84%
Dotation de base	855 067 €	659 896 €	832 792 €	832 792 €
Dotation de péréquation	2 185 774 €	1 686 865 €	2 128 833 €	2 128 833 €
Garantie	0 €	0 €	0 €	0 €
Ecrêtement	-966 099 €	0 €	-145 512 €	0 €
<b>Dot. d'interco avant CRFP</b>	<b>2 074 742 €</b>	<b>2 346 761 €</b>	<b>2 816 113 €</b>	<b>2 961 625 €</b>
	<b>37,5€ / hab</b>	<b>42,4€ / hab</b>	<b>50,9€ / hab</b>	<b>53,5€ / hab</b>
	+26,0%	+13,1%	+20,0%	+5,2%
Dot. moyenne catégorie	45,4€ / hab	45,4€ / hab	45,4€ / hab	45,4€ / hab
Dot EPCI / moyenne catégorie	83%	93%	112%	118%
<b>Surplus pour le territoire par rapport à l'année 2015</b>	<b>+428 121 €</b>	<b>+700 140 €</b>	<b>+1 169 492 €</b>	<b>+1 315 004 €</b>
	<b>+7,7€ / hab</b>	<b>+12,7€ / hab</b>	<b>+21,1€ / hab</b>	<b>+23,8€ / hab</b>

## I.2) FPIC

### I.2-1) Le fonctionnement du fonds en synthèse

#### A) L'enveloppe

Mis en place en 2012, l'enveloppe du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est alimentée par un prélèvement sur certaines communes isolées ou ensembles intercommunaux (EPCI et ses communes membres).

L'enveloppe du FPIC est passée de 150 M€ en 2012 à 780 M€ en 2015.

Le PLF 2016 prévoit actuellement qu'elle atteigne :

- 1 Md€ en 2016 (+220M€)
- puis 2% des recettes fiscales du secteur communal à compter de 2017, soit environ 1,15M€ ( $\approx +15\%$ ,  $\approx +150\text{M€}$ )

#### B) L'alimentation du fonds

##### a) Les collectivités contributrices

Ce sont celles dont le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant (indicateur qui mesure la richesse fiscale) est supérieur à 0,9 fois la moyenne :

- Le potentiel financier agrégé est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal (EPCI + communes membres). Il comprend :
  - Le produit des bases de fiscalité locale par les taux moyens nationaux
  - d'autres ressources fiscales (CVAE, IFER, TASCOM...)
  - des dotations et compensations fiscales
- **La population utilisée pour calculer le potentiel financier agrégé par habitant est pondérée.** Pour les collectivités dont la population est :
  - $\leq 7500$  habitant, le coefficient est de 1
  - $> 500\ 000$  habitant, le coefficient est de 2
  - entre ces deux seuils, le coefficient varie de 1 à 2 en fonction d'une formule logarithmique

### C) Répartition du prélèvement

Le prélèvement est réparti entre les collectivités contributrices en fonction d'un indice synthétique composé :

- à 75% par le potentiel financier agrégé / habitant
- à 25% par le revenu moyen / habitant (*la population utilisée ici n'est pas pondérée*)

### D) Répartition du fonds

#### a) Le calcul d'un indice synthétique

L'éligibilité au fonds est fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges composé :

- à 60% par le revenu moyen / habitant
- à 20% par le potentiel financier agrégé / habitant
- à 20% par l'effort fiscal agrégé (*mesure l'importance de la pression fiscale en ramenant le produit fiscal 3 taxes au potentiel fiscal 3 taxes*)

#### b) Conditions d'éligibilité

- 60% des ensembles intercommunaux classés selon l'indice synthétique précédent sont éligibles (soit 1276 en 2014 et 1269 en 2015)
- Ne peuvent être éligibles les collectivités qui présentent un effort fiscal inférieur au seuil suivant : 0,8 en 2014, 0,9 en 2015 et 1 à compter de 2016.

### I.2-2)



## I.2-3) Situation des 5 EPCI et incidence de la fusion

### A) En valeur 2015

À retenir :

- En 2015, le territoire est contributeur net au FPIC (277K€) : tous les EPCI sont bénéficiaires nets sauf Moyenne Durance
- Toutes choses égales par ailleurs, la fusion va entraîner une réduction du potentiel financier agrégé par habitant, en raison d'une pondération de la population qui sera plus importante.

→ Si la fusion avait été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le territoire aurait été bénéficiaire net de 969K€, soit + 1 246 K€ par rapport au réel 2015.

<u>FPIC 2015</u>	CC Asse Bléone Verdon	CC DE LA MOYENNE DURANCE	CC DES DUYES BLEONE	CC DU PAYS DE SEYNE	CC DE HAUTE BLEONE	TOTAL 2015 sur le territoire	<u>Simulation</u> FPIC 2015 avec fusion des EPCI
<b>1- calcul du prélèvement</b>							
Population DGF	25 894	17 832	3 692	5 652	2 242	55 312	55 312
Coeff. de majoration population	1,295	1,206	1,000	1,000	1,000	1,205	1,476
Population pondérée	33 534	21 509	3 692	5 652	2 242	66 629	81 628
Pot. Fin. agrégé / hab	739 €	974 €	568 €	763 €	584 €	802 €	655 €
Rapport à la moyenne PFA	111%	147%	85%	115%	88%	133%	99%
Revenu / habitant	13 069,18 €	12 245,10 €	12 239,90 €	10 785,61 €	12 208,88 €	12 561,48 €	12 561,48 €
Revenu moyen par habitant	13 979,54 €	13 979,54 €	13 979,54 €	13 979,54 €	13 979,54 €	13 696,38 €	13 979,54 €
Rapport à la moyenne revenu	93,5%	87,6%	87,6%	77,2%	87,3%	91,7%	89,9%
<b>Prélèvement calculé</b>	<b>351K€</b>	<b>663K€</b>	<b>0K€</b>	<b>71K€</b>	<b>0K€</b>	<b>1 085K€</b>	<b>213K€</b>
<i>Montant prélèvement notifié</i>	351K€	663K€	0K€	71K€	0K€		<b>Différentiel</b>
<i>Ecart</i>	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€		<b>-872K€</b>
<b>2- calcul du reversement</b>							
Revenu / hab	13 069 €	12 245 €	12 240 €	10 786 €	12 209 €	12 561 €	12 561 €
Revenu moyen / hab	13 980 €	13 980 €	13 980 €	13 980 €	13 980 €	13 696 €	13 980 €
Effort fiscal agrégé	1,593	1,068	1,341	0,902	1,276	1,316	1,316
Indice synthétique	1,116	1,021	1,168	1,123	1,152	1,066	1,115
Classement simulé	1 049	1 592	682	1 001	786		1 050
Nombre d'EPCI éligibles	1 269	1 269	1 269	1 269	1 269		1 267
<b>Reversement calculé</b>	<b>554K€</b>	<b>0K€</b>	<b>83K€</b>	<b>122K€</b>	<b>50K€</b>	<b>808K€</b>	<b>1 182K€</b>
<i>Montant reversement notifié</i>	554K€	0K€	83K€	122K€	50K€		<b>Différentiel</b>
<i>Ecart</i>	+0 €	0 €	-0 €	-0 €	+0 €		<b>+375K€</b>
<b>FPIC NET calculé</b>	<b>+203K€</b>	<b>-663K€</b>	<b>+83K€</b>	<b>+50K€</b>	<b>+50K€</b>	<b>-277K€</b>	<b>+969K€</b>
<i>Flux net FPIC notifié</i>	203K€	-663K€	83K€	50K€	50K€		<b>Différentiel</b>
<i>Ecart</i>	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€		<b>+1 246K€</b>

B)



## Hypothèses pour les années 2016 et 2017

Mise en garde : les projections relatives aux années 2016 et 2017 ont été simulées en tenant compte des principales évolutions de périmètre des EPCI à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et connues à ce jour : créations des métropoles de Marseille et Paris, et recomposition des intercommunalités de grande couronne en île de France.

Les projections ne tiennent donc pas compte de l'effet de différents SDCI qui devraient amener une forte réduction du nombre d'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Si chacun des 5 EPCI restait figé dans son périmètre actuel, une dégradation de la situation par rapport au FPIC est à craindre. Ainsi, l'information à retenir dans les simulations n'est donc pas tant le niveau du FPIC que le différentiel apporté par la fusion.

**→ Constat : en raison de l'augmentation de l'enveloppe du FPIC (+220M€) et de la perte d'éligibilité de Seyne (l'effort fiscal est < 1 nouveau seuil applicable pour le reversement), le différentiel global est de +1,7 M€. En 2017, ce différentiel s'accroîtrait au rythme de l'enveloppe (hypothèse de +15% en 2017 avant une augmentation plus réduite).**

Hypothèse FPIC 2016	CC Asse Bléone Verdon	CC DE LA MOYENNE DURANCE	CC DES DUYES BLEONE	CC DU PAYS DE SEYNE	CC DE HAUTE BLEONE	TOTAL sur le territoire	Simulation FPIC 2016 avec fusion des EPCI	
<b>1- calcul du prélèvement</b>								
Population DGF	25 894	17 832	3 692	5 652	2 242	55 312	55 312	
Coeff. de majoration population	1,295	1,206	1,000	1,000	1,000	1,205	1,476	
Population pondérée	33 534	21 509	3 692	5 652	2 242	66 629	81 628	
Pot. Fin. agrégé / hab	739 €	974 €	568 €	763 €	584 €	802 €	655 €	
Rapport à la moyenne PFA	113%	148%	86%	116%	89%	133%	100%	
Revenu / habitant	13 069,18 €	12 245,10 €	12 239,90 €	10 785,61 €	12 208,88 €	12 561,48 €	12 561,48 €	
Revenu moyen par habitant	13 979,54 €	13 979,54 €	13 979,54 €	13 979,54 €	13 979,54 €	13 696,38 €	13 979,54 €	
Rapport à la moyenne revenu	93,5%	87,6%	87,6%	77,2%	87,3%	91,7%	89,9%	
<b>Prélèvement</b>	<b>486K€</b>	<b>887K€</b>	<b>0K€</b>	<b>99K€</b>	<b>0K€</b>	<b>1 472K€</b>	<b>373K€</b>	<b>Différentiel -1 099K€</b>
<b>2- calcul du reversement</b>								
Revenu / hab	13 069 €	12 245 €	12 240 €	10 786 €	12 209 €	12 561 €	12 561 €	
Revenu moyen / hab	13 980 €	13 980 €	13 980 €	13 980 €	13 980 €	13 696 €	13 980 €	
Effort fiscal agrégé	1,593	1,068	1,341	0,902	1,276	1,316	1,316	
Indice synthétique	1,114	1,020	1,166	1,121	1,149	1,066	1,111	
Classement simulé	1 037	1 577	676	992	780		1 037	
Nombre d'EPCI éligibles	1 248	1 248	1 248	1 248	1 248		1 246	
<b>Reversement</b>	<b>738K€</b>	<b>0K€</b>	<b>110K€</b>	<b>61K€</b>	<b>66K€</b>	<b>975K€</b>	<b>1 573K€</b>	<b>Différentiel +597K€</b>
<b>FPIC NET</b>	<b>+253K€</b>	<b>-887K€</b>	<b>+110K€</b>	<b>-39K€</b>	<b>+66K€</b>	<b>-497K€</b>	<b>+1 200K€</b>	<b>Différentiel +1 697K€</b>

## II. ANALYSE FINANCIÈRE SYNTHÉTIQUE DES EPCI DU TERRITOIRE

### II.1) Les grands indicateurs d'analyse financière

Au-delà des contraintes légales, des soldes de gestion et ratios permettent de statuer sur la santé financière et la capacité d'investissement.

Par souci de lisibilité, seuls les principaux indicateurs sont repris ici.

#### II.1-1) Les indicateurs d'épargne



**+** L'**épargne brute** est égale à la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente ainsi la marge dégagée en section de fonctionnement disponible pour rembourser les emprunts et financer les investissements.

Afin de mesurer la performance de ce niveau d'épargne brute et d'en assurer la comparabilité, on calcule un **taux d'épargne brute** (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement).

L'**épargne nette** est égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital des emprunts. Positive, elle permet de financer les investissements. Négative, elle constitue un signal d'alerte sur la solvabilité de la collectivité.

- Plus les soldes et ratios d'épargne sont importants, plus ils démontrent la faculté de la collectivité à :
- financer ses dépenses obligatoires
  - à être « solvable » (par exemple assurer le remboursement des emprunts)
  - développer les services publics à destination de la population
  - investir, en autofinçant tout ou partie des investissements,

#### II.1-2) Les ratios d'endettement



Deux ratios sont usuellement utilisés :

1. **le taux d'endettement** : il donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la structure (encours de dette au 31 décembre / Recettes réelles de fonctionnement). Si le ratio s'établit à 100%, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.
2. **La capacité de désendettement** (encours de dette au 31 décembre / épargne brute) : elle mesure le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Il constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne brute.

Plus ces ratios sont élevés, plus ils témoignent d'un endettement important et d'une faible capacité à rembourser les emprunts.

#### II.1-3) Données financières comparées

L'analyse comparative est réalisée en valeur 2014 (données définitives de l'exercice écoulé)

- d'une part sur les budgets principaux (qui contiennent le cas échéant le subventionnement de budgets annexes)
- mais également sur les budgets consolidés en excluant les budgets des services publics industriels et commerciaux destinés par nature et sauf exception à s'équilibrer par les recettes affectées. En pratique, nous avons retenu les budgets à nomenclature M14.

Les flux croisés entre le budget principal et ces budgets annexes sont alors neutralisés dans le calcul des ratios.

➔ Pour la CCABV, sont également indiquées les incidences de l'augmentation des taux 2015, ramenées en valeur 2014.



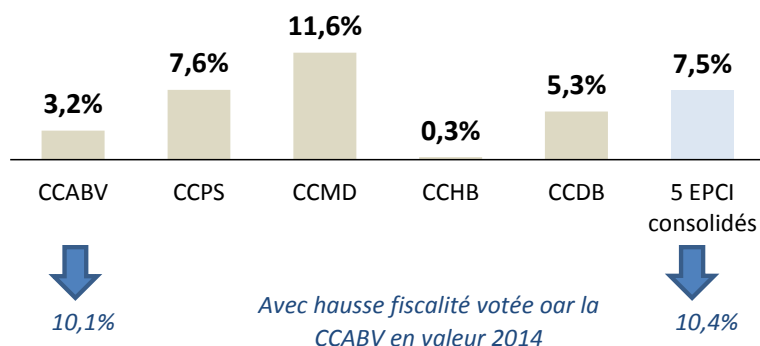
## II.2) Situation comparée – exercice 2014

### II.2-1) Épargne brute

La CCHB présente une épargne brute très faible en 2014.

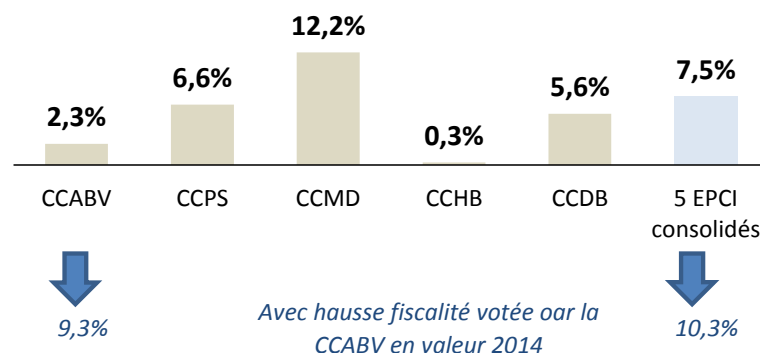
En tenant compte de l'augmentation de taux opérée en 2014, la CCABV afficherait en valeur 2014 un taux d'épargne au-dessus de la moyenne.

**Taux d'épargne brute hors cessions 2014** (budgets principaux)

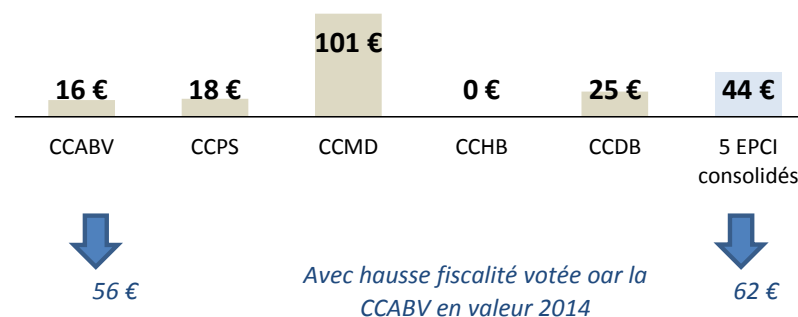


**Taux d'épargne brute hors cessions 2014**

(budgets principaux et annexes M14)



**Epargne brute hors cessions 2014 / habitant DGF** (budgets principaux)

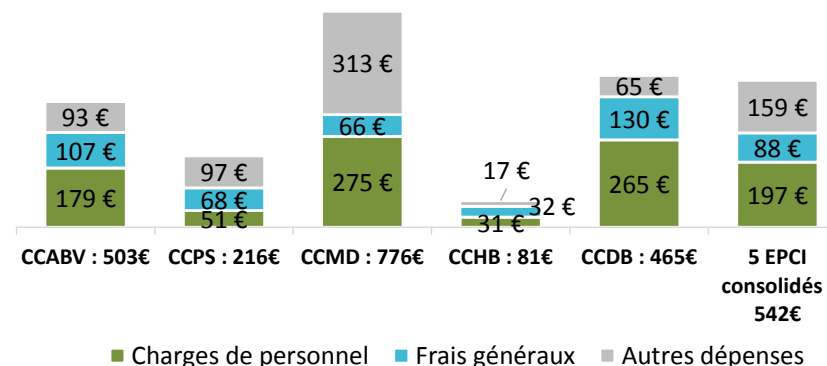


### II.2-2) Dépenses de fonctionnement

Ci-dessous sont présentées les dépenses de fonctionnement consolidées avec les budgets annexes.

Les attributions de compensation, qui constituent une dépense induite par le régime fiscal de chaque CC ont été neutralisées.

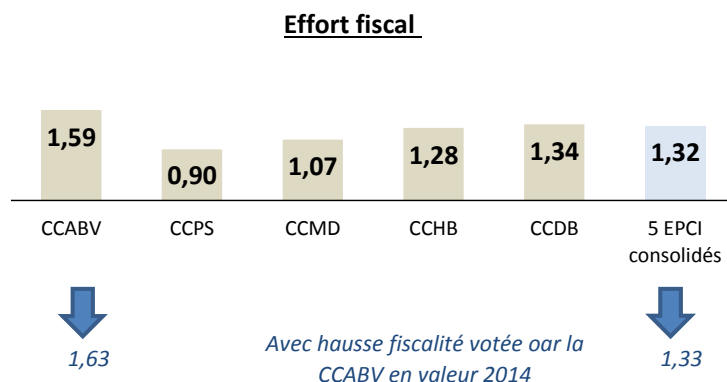
Il en demeure des écarts importants sur les budgets de fonctionnement par habitant (pop DGF) très probablement liés au niveau de service offert à la population.



## II.2-3) Pression fiscale

L'indicateur officiel de mesure de la pression fiscale est l'effort fiscal. Il rapporte le produit levé sur les taxes ménages (TH, TFB, TFNB) et la TEOM/REOM au potentiel fiscal 3 taxes (produit obtenu en appliquant les taux moyens aux bases de TH, TFB et TFNB). Ce calcul officiel est effectué en agrégeant les communes et EPCI.

La pression fiscale mesurée sur la base de cet indicateur est bien supérieure sur le territoire de la CCABV (ce qui se traduirait par ailleurs par un lissage favorable sur les taux en cas de fusion).

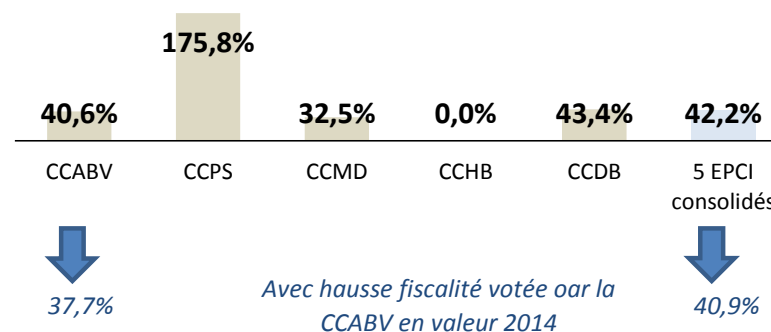


## II.2-4) Endettement

La CCPS affiche un endettement particulièrement élevé quel que soit l'indicateur retenu : taux d'endettement > 175%, capacité de désendettement > 20 ans un encours de dette par habitant de 412€ fin 2014.

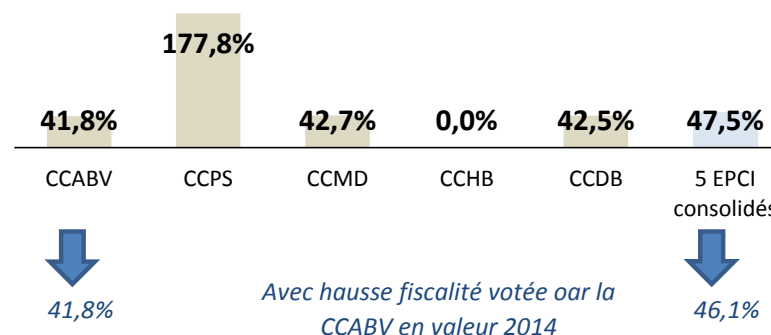
Fin 2014, la CCHB n'est plus endettée.

### Taux d'endettement 2014 (budgets principaux)

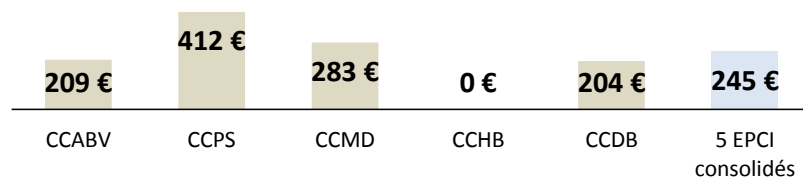


### Taux d'endettement 2014

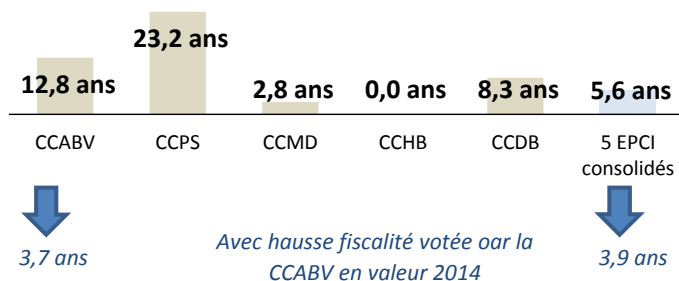
(budgets principaux et annexes M14)



### Endettement 2014 / habitant DGF (budgets principaux)

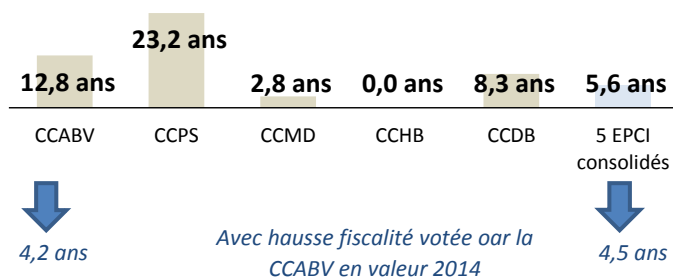


### Capacité de désendettement 2014 (budgets principaux)



### Capacité de désendettement 2014

(budgets principaux et annexes M14)

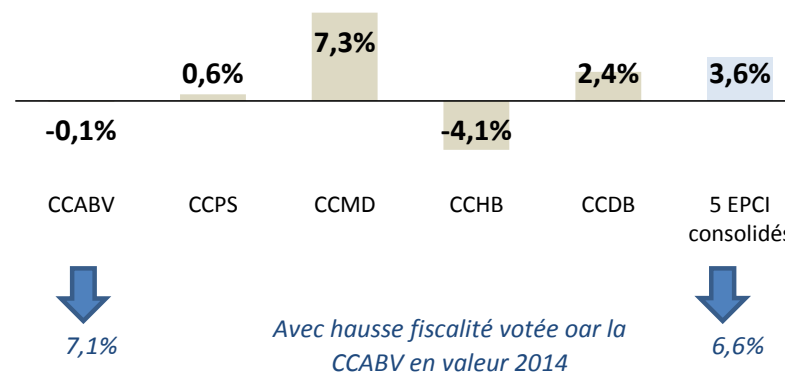


## II.2-5) Solvabilité

L'épargne nette mesure d'une part la capacité de la collectivité à rembourser ses emprunts et de l'autre à autofinancer ses investissements.

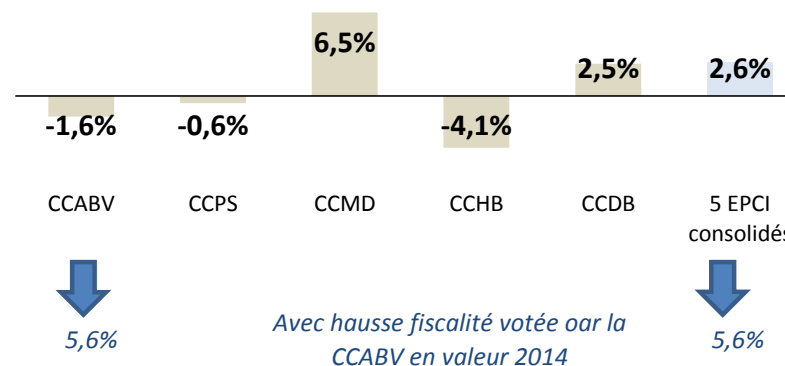
L'augmentation de taux votée par la CCABV lui permet de reconstituer une épargne nette positive.

### Taux d'épargne nette 2014 (budgets principaux)



### Taux d'épargne nette 2014

(budgets principaux et annexes M14)



## II.3) Perspectives d'évolution

### II.3-1) Hypothèses

Nous ne pouvons ici réaliser une prospective financière individuelle de chaque EPCI (il faudrait pour cela des entretiens avec chaque EPCI pour partager les hypothèses en tenant compte des projets de chacun).

Pour autant, il est possible de dresser dans une approche d'ensemble les contraintes auxquelles seront confrontées chaque EPCI et de mesurer l'apport financier généré par la création de l'agglomération.

Ainsi, sur la base des indicateurs financiers 2014 (budgets principaux et annexes), seront mesurée les impacts liés à :

- L'évolution de la dotation d'intercommunalité nette de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

Dotation d'intercommunalité après CRFP							
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CC ASSE BLEONE VERDON	624	373	126	-121	-121	-121	-121
CC DE LA MOYENNE DURANCE	594	372	151	-71	-71	-71	-71
CC DES DUYES BLEONE	91	48	6	-35	-35	-35	-35
CC DU PAYS DE SEYNE	89	61	31	2	2	2	2
CC DE HAUTE BLEONE	45	42	38	33	33	33	33
<b>5 EPCI actuels non fusionnés</b>	<b>1 444</b>	<b>895</b>	<b>351,7</b>	<b>-192</b>	<b>-192</b>	<b>-192</b>	<b>-192</b>
<b>CA issue de la fusion</b>				<b>237</b>	<b>509</b>	<b>978</b>	<b>1 123</b>

- L'évolution du FPIC en tenant compte de l'évolution de l'enveloppe et de la quote-part revenant à l'EPCI dans le droit commun (estimation au prorata du CIF)

FPIC - Net - Estimation de la quote part de l'EPCI							
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CC ASSE BLEONE VERDON	46,5	60,7	79,1	91,0	93,3	95,6	98,0
CC DE LA MOYENNE DURANCE	-272,7	-392,7	-525,7	-604,6	-619,7	-635,2	-651,1
CC DES DUYES BLEONE	25,6	33,8	45,0	51,7	53,0	54,4	55,7
CC DU PAYS DE SEYNE	-14,5	15,4	-11,8	-13,6	-13,9	-14,3	-14,6
CC DE HAUTE BLEONE	8,0	14,7	19,5	22,5	23,0	23,6	24,2
<b>5 EPCI actuels non fusionnés</b>	<b>-207,0</b>	<b>-268,1</b>	<b>-393,9</b>	<b>-453,0</b>	<b>-464,3</b>	<b>-475,9</b>	<b>-487,8</b>
<b>CA issue de la fusion</b>				<b>582,1</b>	<b>460,5</b>	<b>595,6</b>	<b>610,5</b>

➔ Pour la CCABV, la situation de départ 2014 tient compte de l'augmentation de taux votée (applicable en 2015).

### II.3-2) Résultats

Les deux paramètres précédents (FPIC et CRFP) vont mettre en difficulté certains EPCI fragiles actuellement qui seront obligés de trouver des arbitrages sur leurs prochains budgets, notamment la CCPS.

Taux d'épargne brute - budgets principaux							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CC ASSE BLEONE VERDON	10,1%	8,5%	7,0%	5,4%	5,4%	5,4%	5,5%
CC DE LA MOYENNE DURANCE	11,6%	9,6%	7,4%	5,4%	5,3%	5,2%	5,1%
CC DES DUYES BLEONE	5,3%	3,3%	1,6%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,3%
CC DU PAYS DE SEYNE	7,6%	7,6%	3,5%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%
CC DE HAUTE BLEONE	0,3%	2,0%	2,5%	1,9%	2,2%	2,5%	2,8%
<b>5 EPCI actuels non fusionnés</b>	<b>10,4%</b>	<b>8,7%</b>	<b>6,7%</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,8%</b>
<b>CA issue de la fusion</b>				9,3%	9,7%	11,4%	11,8%

**A législation inchangée, population, constante, et hors effets de périmètre des autres EPCI (non mesurable actuellement) la fusion générerait dans cette simulation d'ensemble un surplus d'autofinancement de 1,4M€ la première année et de 2,4M€ / an en rythme de croisière.**

EB - budgets principaux							
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CC ASSE BLEONE VERDON	1 444	1 207	979	744	746	748	751
CC DE LA MOYENNE DURANCE	1 804	1 462	1 107	807	792	776	761
CC DES DUYES BLEONE	91	57	26	-9	-7	-6	-5
CC DU PAYS DE SEYNE	100	102	45	14	13	13	12
CC DE HAUTE BLEONE	0	4	5	4	4	5	5
<b>5 EPCI actuels non fusionnés</b>	<b>3 440</b>	<b>2 831</b>	<b>2 162</b>	<b>1 559</b>	<b>1 548</b>	<b>1 536</b>	<b>1 524</b>
<b>CA issue de la fusion</b>				<b>3 022</b>	<b>3 173</b>	<b>3 777</b>	<b>3 938</b>
<b>Différentiel généré par la CA</b>				<b>+1 463</b>	<b>+1 625</b>	<b>+2 241</b>	<b>+2 413</b>
<i>Effet cumulé</i>				1 463	3 088	5 329	7 742

Capacité de désendettement - budgets principaux							
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CC ASSE BLEONE VERDON	3,7	4,5	5,5	7,3	7,3	7,2	7,2
CC DE LA MOYENNE DURANCE	2,8	3,4	4,6	6,2	6,4	6,5	6,6
CC DES DUYES BLEONE	8,3	13,2	28,6	-85,9	-100,7	-122,5	-157,2
CC DU PAYS DE SEYNE	23,2	22,9	51,9	171,9	176,4	181,2	186,3
CC DE HAUTE BLEONE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>5 EPCI actuels non fusionnés</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>	<b>6,3</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>8,8</b>	<b>8,9</b>
<b>CA issue de la fusion</b>				4,5	4,3	3,6	3,4